

FONDATION
croix-rouge française



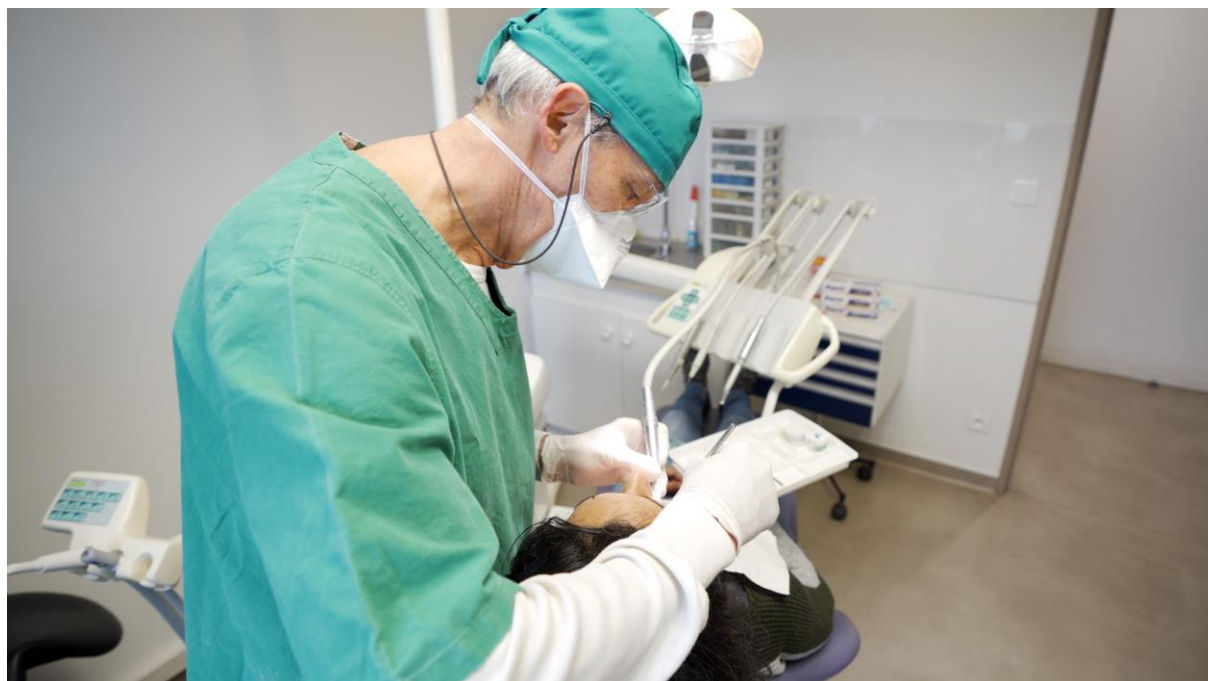
| Pour la recherche humanitaire et sociale

BOURSES DE RECHERCHE

Appel à candidatures 2021

« Inégalités sociales et santé bucco-dentaire »

avec le soutien de la Croix-Rouge française et Signal



-----www.fondation-croix-rouge.fr-----

Fondation Croix-Rouge française – 21 rue de la vanne | CS 90070 | 92 126 Montrouge Cedex | +33(0)1 40 71 16 34 | contact@fondation-croix-rouge.fr

Présentation

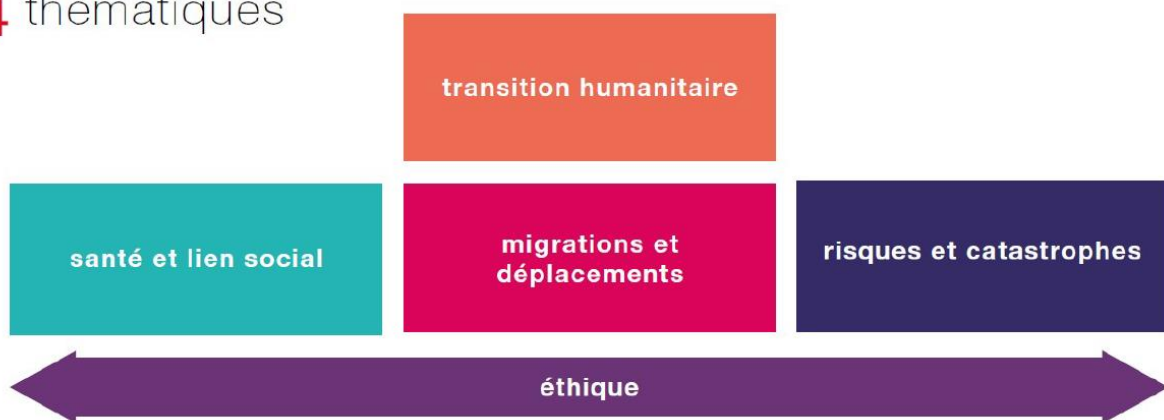
Au cœur des activités de la **Fondation Croix-Rouge française**, une conviction : pour répondre au mieux aux souffrances et en prévenir les causes, il est nécessaire de comprendre les contextes où elles s'expriment et de prendre le temps d'analyser, au plus près des populations vulnérables, les dynamiques à l'œuvre.

La Fondation a pour objectif de mobiliser la communauté scientifique à proximité des populations en souffrance, au Nord comme au Sud, pour apporter des réponses concrètes et durables. Afin d'encourager et de guider cet effort de réflexion et d'innovation, elle finance et accompagne des chercheurs francophones indépendants, en priorité issus des terrains d'intervention, par l'attribution de bourses de recherche postdoctorales sur appels à candidatures. D'une durée d'un an, elles couvrent de nombreuses disciplines des sciences humaines et sociales et proposent des thématiques communes à l'action humanitaire et sociale.

Ces appels portent sur les **4 thématiques de recherche privilégiées** décrites ci-dessous. Leur objet est d'inviter les chercheurs à offrir une meilleure compréhension des vulnérabilités qui affectent les populations, des réponses apportées et des ajustements à faire dans les programmes d'action sociale ou humanitaire dans le but d'améliorer la prise en charge et la prévention en France et dans le monde.

Aux 4 thématiques de recherche privilégiées s'ajoute un sujet transversal, **l'éthique**, pour à la fois aider à structurer le questionnement inévitable suscité par des situations inédites qui imposent de nouveaux choix, et orienter ces derniers vers l'élaboration de réponses nouvelles à des besoins sociaux nouveaux ou mal satisfaits, en impliquant la participation et la coopération des acteurs concernés, notamment des utilisateurs et usagers.

4 thématiques



Appel « Inégalités sociales et santé bucco-dentaire »

avec le soutien de la Croix-Rouge française et Signal

La Fondation Croix-Rouge française a décidé de s'associer à la **Croix-Rouge française** et **Signal** pour lancer un appel à candidatures pour **une bourse de recherche individuelle de 12 mois** sur le lien entre inégalités sociales et santé bucco-dentaire.

Leader du marché français de l'hygiène bucco-dentaire, Signal s'engage depuis plus de 25 ans à promouvoir de bonnes habitudes d'hygiène dentaire afin d'améliorer la santé bucco-dentaire de tous, en mettant notamment à disposition des écoles dans le monde entier des programmes éducatifs élaborés avec des dentistes. À ce jour, en France, ce sont 754 000 enfants qui ont été concernés et plus de 20 millions depuis le début du programme.

Depuis 2019, Signal s'engage aux côtés de la Croix-Rouge française pour améliorer l'accès aux soins dentaires des personnes en situation de précarité. A travers ce partenariat, Signal soutient la Croix-Rouge française dans de nombreux projets, comme le financement de 5 « Accueils Santé Sociaux » dentaires (ACSS) bénévoles à travers la France, la distribution de produits dentaires, ou encore la mise en place d'actions de prévention, dépistage, et sensibilisation à l'hygiène bucco-dentaire.

Thématique de recherche

Il existe deux principales pathologies bucco-dentaires : la carie dentaire et les maladies parodontales. La carie non traitée est l'affection bucco-dentaire la plus fréquente avec environ 2,3 milliards de personnes touchées¹ à l'échelle mondiale. En France, près de 80 % de la population adulte est concernée. La prévalence des maladies parodontales est également forte auprès de la population adulte. Elles sont la cause principale de pertes dentaires après 45 ans. 15 % des adultes développent des formes sévères de maladies parodontales².

Les facteurs de risque associés à ces pathologies bucco-dentaires sont communs à d'autres maladies non transmissibles. Ainsi, une alimentation non équilibrée (riche en sucre notamment), la consommation de tabac et la consommation d'alcool augmentent la probabilité de souffrir de maladies bucco-dentaires.

Une mauvaise santé orale a des effets sur l'état de santé globale des personnes. En effet, elle affecte le système immunitaire, le système respiratoire, les habitudes

¹ OMS, 2018 <https://www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/oral-health>

² Ministère des solidarités, <https://solidarites-sante.gouv.fr/prevention-en-sante/preserver-sa-sante/article/sante-bucco-dentaire>

alimentaires et la qualité de vie (douleurs, stress, manque d'estime de soi dû à une édentation partielle ou complète, etc.). Une simple carie non traitée peut ainsi avoir pour conséquence une perte de dents.

Un accès aux soins bucco-dentaires marqué par de fortes inégalités sociales

L'existence d'une association entre la prévalence, la gravité des pathologies bucco-dentaires et le statut socio-économique (revenu, diplôme) a été démontrée par de nombreux travaux³. Ainsi les personnes en situation de pauvreté ou de vulnérabilité sont surreprésentées parmi celles nécessitant des soins bucco-dentaires⁴.

Parmi elles, figurent notamment les personnes sans domicile et les exilés⁵. D'après l'étude HYTPEAC menée par l'Observatoire du Samu social de Paris⁶, 26,6 % des personnes sans domicile vivant dans la rue ne se brossent jamais les dents, contre 4,1 % pour les personnes hébergées en centres. Par ailleurs, une étude sur l'état de santé des migrants primo-arrivants en Île-de-France a montré que cette population était fréquemment touchée par des problèmes bucco-dentaires : 32% des problèmes de durée moindre déclarés relevaient d'une affection bucco-dentaire⁷.

Or, malgré des avancées salutaires observées notamment dans la prévention et la prise en charge des caries chez les enfants, l'accès à ce type de soins demeure inégalitaire^{8,9,10}. D'après une enquête de l'IRDES, plus d'un cas de renoncement aux soins sur deux concerne les soins bucco-dentaires¹¹.

9 enfants de cadres âgés de 6 ans sur 10 n'ont jamais eu de caries contre 7 enfants d'ouvriers sur 10 en 2006¹². Par ailleurs, une enquête menée auprès de jeunes élèves à Clermont-Ferrand a montré qu'une plus forte prévalence de la maladie carieuse

³ <https://www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/oral-health>

⁴ *Précarité et état de santé bucco-dentaire*, Bulletin d'information en économie de la santé n°16, IRDES, 1998

⁵ Florence Lot, Sylvie Quelet, *La santé et l'accès aux soins des migrants : un enjeu de santé publique*, BEH n°19-20, Santé Publique France, 2017

⁶ ARNAUD, A. et VANDENTORREN S. 2014. Enquête HYTPEAC. Rapport sur l'Hygiène de la Tête aux Pieds Ectoparasitoses et Affections cutanées. Observatoire du Samu Social de Paris.

⁷ GUIAO, A. 2017 « La Santé des migrants primo-arrivants : résultats des bilans infirmiers réalisés d'octobre 2015 à mars 2016 dans des centres franciliens hébergeant des migrants évacués des campements parisiens » *Bulletin Épidémiologique hebdomadaire*. N°19-20.

⁸ ONCD, *Accès aux soins bucco dentaires*, Rapport de l'Ordre National des Chirugiens-Dentistes, 2017

⁹ S. AZOGUI-LÉVY, F. BOURDILLON, H. ITTAH-DESMEULLES, M. ROSENHEIM, M. SOUAMES, J. AZERAD, *Etat dentaire, recours aux soins et précarité*, pp203-211, Revue d'épidémiologie et de santé publique, vol 54, n°3, 2006

¹⁰ Carlos Madrid, Marcelo Abarca, Sabina Pop, Kahina Bouferrache, Patrick Bodenmann, Hans Wolff *Santé buccale : déterminants sociaux d'un terrain majeur des inégalités*, Rev Med Suisse volume 5, 2009

¹¹ ALLONIER C., DOURGNON P., ROCHEREAU T. Enquête sur la santé et la protection sociale 2008. Paris : Irdes, rapport n° 1800, juin 2010 : 254 p. En ligne : <http://www.irdes.fr/Publications/Rapports2010/rap1800.pdf>

¹² CALVET L., MOISY M., CHARDON O., GONZALEZ L. et GUIGNON N. (2020, octobre). Santé bucco-dentaire des enfants : des inégalités dès le plus jeune âge. *Études et résultats*, 847. <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/publications/etudes-et-resultats/sante-bucco-dentaire-des-enfants-des-inegalites-des-le-plus-0>

s'observe chez les enfants scolarisés en zone d'éducation prioritaire (ZEP)¹³. Être issu d'un milieu social défavorisé a donc, dès le plus jeune âge, un impact sur la probabilité de développer une carie, mais également sur la probabilité d'être soigné. En classe de 3^e, les enfants de cadres consultent trois fois plus un dentiste que les enfants d'ouvriers¹⁴.

Le motif économique constitue une forte barrière d'accès aux soins bucco-dentaires¹⁵. En 2016, si les ménages supportent environ 8 % de la dépense de santé totale, en moyenne 22,7 % de la dépense pour des soins bucco-dentaires restent à leur charge¹⁶. Près de 95 % des Français disposent d'une assurance santé complémentaire¹⁷, cependant la couverture offerte par les contrats varie fortement. En outre, le bénéfice de la PUMa (Protection Universelle Maladie) n'est pas aussi important pour les soins dentaires que pour les soins médicaux : 14% des bénéficiaires renoncent encore à des soins dentaires pour raisons financières¹⁸. Les bénéficiaires du RSA déclarent renoncer plus souvent à consulter un médecin ou à recevoir des soins dentaires pour des raisons financières : 18 % disent avoir renoncé à une consultation médicale au cours de l'année écoulée et 27 % à des soins dentaires, contre respectivement 4 % et 11 % parmi l'ensemble des 18-59 ans¹⁹.

Dispositifs de prévention et d'accès aux soins bucco-dentaires à destination des publics vulnérables

En 1998, la loi relative à la lutte contre les exclusions introduit dans le code de santé publique un article prévoyant la création de « Permanences d'Accès aux Soins de Santé » (PASS) dont le but est de faciliter l'accès aux soins et à la prévention des personnes en situation de précarité²⁰. Plus de 400 PASS sont implantées sur le territoire. À partir de 2009, des PASS spécialisées ont fait leur apparition. Elles sont dédiées à des types de soins, dont les soins bucco-dentaires, pour lesquels les personnes en situation de précarité ont un accès particulièrement limité. Néanmoins, cette offre émanant du secteur public hospitalier n'assure pas un maillage du territoire suffisant. En région parisienne, seules 3 PASS spécialisées en santé bucco-dentaires sont ouvertes.

¹³ Haute Autorité de Santé, 2010, Stratégies de prévention de la carie dentaire. Argumentaire. https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2010-10/corriges_rapport_cariedentaire_version_postcollege-10sept2010.pdf

¹⁴ Croix-Rouge française, 2016, Pacte pour la santé globale des plus vulnérables ? Rapport 2016. <https://www.croix-rouge.fr/content/download/1373111/19779828/version/3/file/Pacte+sante+2016+CRF.pdf>

¹⁵ Catherine Vincelet, Sylvie Azogui-Lévy, Isabelle Grémy, *Etat bucco-dentaire et recours aux soins préventifs et curatifs de la population francilienne adulte*, ORS Ile-de-France, 2008

¹⁶ LAPINTE A. « Reste à charge et santé. Quelles conséquences ? Quelles prises en charge ? » ADSP, n°102, mars 2018.

¹⁷ Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques. <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/publications-documents-de-referance/panoramas-de-la-drees/la-complementaire-sante-acteurs>

¹⁸ AGOUI-LEVY S., ROCHEREAU T. « Pourquoi s'intéresser à la santé bucco-dentaire ? Repères épidémiologiques et économiques ». La Santé de l'Homme n°418, pp31-33, INPES, 2012

¹⁹ Croix-Rouge française, 2016, Pacte pour la santé globale des plus vulnérables ? Rapport 2016. <https://www.croix-rouge.fr/content/download/1373111/19779828/version/3/file/Pacte+sante+2016+CRF.pdf>

²⁰ <https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01812565/document>

Au-delà de l'évolution de l'offre de soins, les publics accueillis se transforment également. Traditionnellement, ces structures s'adressent aux personnes marginalisées, migrantes et sans domicile. Depuis quelques années, elles reçoivent de nouveaux publics socialement vulnérables qui ne bénéficient pas de la PUMa ou qui n'ont pas de complémentaire santé satisfaisante (familles monoparentales, retraités, étudiants)²¹. Cette hausse de la demande est également constatée par les acteurs associatifs et sociaux, qui ont développé en complément de ces dispositifs publics une offre de prévention et de prise en charge sanitaire et sociale ciblant les personnes en situation d'exclusion.

L'« Accueil Santé-Social » (AcSS) est un dispositif de la Croix-Rouge française qui, depuis sa création en 1987, s'inscrit dans une démarche partenariale en jouant un rôle d'intermédiaire avec les services médicaux et sociaux. Il vise à renforcer l'accès à la prévention, aux soins et aux droits de santé des populations les plus vulnérables²². Le travail en réseau avec les différents professionnels (professionnels de santé, travailleurs sociaux, responsables administratifs, monde associatif, hôpitaux) permet une plus grande cohérence dans la prise en charge et l'orientation des personnes aidées afin de promouvoir la prise en compte globale des difficultés sanitaires et sociales. Les bénévoles de la Croix-Rouge française sont chargés d'évaluer l'éligibilité des personnes aux droits à une couverture maladie et de les orienter vers des personnes ressources et travailleurs sociaux du territoire (CCAS, Conseil Départemental, CAF...) pour en demander l'ouverture. En plus d'un suivi social, une consultation médicale gratuite est proposée.

Parmi les personnes en situation de précarité reçues dans le réseau d'Accueils Santé-Social (AcSS) de la Croix-Rouge française, 75 % ont des problèmes bucco-dentaires non pris en charge et une santé orale très dégradée. Dans les AcSS, des consultations dentaires bénévoles sont proposées via des cabinets fixes, mais également mobiles dans une stratégie d'« aller vers » les populations à l'écart de ce type de soins. De façon générale, les soins pratiqués dans ces structures sont principalement de type conservateur (détartrage, traitement des caries et dévitalisation dentaire), mais des actes chirurgicaux, notamment des extractions dentaires, peuvent également être pratiqués.

Les résultats d'une étude sur l'accès aux soins menée au sein d'Accueils Santé-Social sont sans appel. Parmi les personnes fréquentant ces dispositifs, 59 % renoncent à des soins généralistes contre 3 % de la population générale, et 65 % renoncent aux soins dentaires contre 10 % de la population. Le motif économique explique 70% des renoncements de soins, contre 15% pour la population générale. Près de 33 % de ces personnes reçues dans les AcSS estiment être en mauvaise ou très mauvaise santé²³.

²¹ PFISTER, Valérie, GUIBOUX, Loriane, et NAITALI, Juliane. Les permanences d'accès aux soins de santé: permettre aux personnes vulnérables de se soigner. Informations sociales, 2014, no 2, p. 100-107. <https://www.cairn.info/revue-informations-sociales-2014-2-page-100.htm?ref=doi&contenu=article>

²² <https://www.croix-rouge.fr/Je-m-engage/Benevolat/Toutes-les-missions-benevoles-de-la-Croix-Rouge/Benevole-au-sein-d-un-accueil-sante-social>

²³ Croix-Rouge française, 2016, Pacte pour la santé globale des plus vulnérables ? Rapport 2016. <https://www.croix-rouge.fr/content/download/1373111/19779828/version/3/file/Pacte+sante+2016+CRF.pdf>

La nécessité d'une recherche

Le premier objectif de cet appel est d'étudier les barrières d'accès à la prévention et aux soins bucco-dentaires des personnes en situation de précarité. Malgré la prise en charge totale ou partielle des coûts liés à la santé bucco-dentaire, les situations de non recours et de renoncement aux soins bucco-dentaires se multiplient et s'intensifient. En dépit des douleurs intenses voire insupportables, les comorbidités associées, les difficultés liées à l'alimentation, l'impact sur l'estime de soi et l'inclusion sociale²⁴, cette demande est rarement exprimée en tant que telle, et non ressentie comme une priorité par les personnes concernées. A cela s'ajoute la difficulté très concrète d'accès à l'hygiène pour les personnes en situation de grande précarité, inextricablement mêlée aux difficultés d'accès aux services et aux droits de santé.

Les candidat.e.s à cet appel sont donc particulièrement encouragé.e.s à aborder :

- les facteurs de vulnérabilité associés et les conséquences d'un mauvais état de santé bucco-dentaire pour les personnes en situation de précarité (santé, estime de soi, inclusion sociale, etc.) ;
- les barrières d'accès et facteurs de non recours ou renoncement à la prévention et aux soins bucco-dentaires des personnes en situation de précarité ;
- le ressenti des populations concernées (stigmates, craintes et représentations liées aux soins dentaires, etc.).

Le second objectif de cet appel est d'étudier les obstacles et perspectives d'amélioration de l'offre de services bucco-dentaires dédiée aux personnes en situation de vulnérabilité et prodiguée par des dispositifs publics et associatifs, qui font face actuellement à une forte croissance de la demande.

Les candidat.e.s à cet appel sont donc particulièrement encouragé.e.s à aborder également :

- la diversification des profils de personnes ayant recours à ces dispositifs publics et associatifs ;
- les pratiques bucco-dentaires des personnes en situation de précarité et leurs usages des services existants au regard de leurs besoins ;
- les obstacles rencontrés par les dispositifs et messages de prévention et sensibilisation en santé bucco-dentaire qui, outre les barrières, principalement économiques, peuvent limiter l'accès aux soins bucco-dentaires (stigmates, craintes et représentations liées aux soins dentaires, etc.) ;
- les leviers d'action permettant d'améliorer l'offre de services bucco-dentaires dédiée aux personnes en situation de vulnérabilité et prodiguée par des dispositifs publics et associatifs (nouveaux partenariats, nouvelles approches, développement de réponses complémentaires, etc.).

Zone géographique de recherche

²⁴ *Promouvoir la santé bucco-dentaire*, La Santé de l'Homme n°418, pp31-33, INPES, 2012.

La recherche aura lieu en France.

Conditions de candidature

Le financement accordé par cet appel de la Fondation Croix-Rouge française a pour objectif de couvrir le coût d'une recherche dans le cadre d'un projet individuel.

Seules les personnes rassemblant les conditions suivantes peuvent candidater :

- être titulaire d'un doctorat (doctorat français, PhD ou doctorat étranger de niveau équivalent) dans le champ des sciences humaines et sociales (en particulier en sociologie, anthropologie, ethnologie, démographie, géographie, science politique, économie, histoire, philosophie, psychologie, relations internationales, santé publique, sciences de l'environnement, etc.) ;
- avoir soutenu son doctorat depuis moins de 10 ans ;
- ne pas occuper par ailleurs un poste permanent à plus de 50 % ;
- contribuer à faire avancer la recherche sur les thèmes ou zones géographiques prédéfinies par la Fondation ou avoir des publications dans d'autres domaines démontrant des capacités à mener des recherches de qualité.

Les futurs docteurs sont autorisés à candidater à la condition de fournir une attestation de l'école doctorale certifiant que la soutenance aura lieu avant le **31 octobre 2021**.

Il n'existe pas de condition de nationalité.

Les projets présentant une approche pluridisciplinaire sont vivement encouragés.

D'une manière générale, les candidat.e.s doivent :

- présenter leur projet de recherche en langue française ;
- être présenté.e.s par un établissement de recherche ou académique ;
- motiver la candidature (intérêt de la recherche envisagée) ;
- prendre connaissance des conditions d'attribution et des modalités d'utilisation des financements alloués par la Fondation telles que définies dans ce document ;
- candidater conformément aux paragraphes détaillés ci-après **avant le 31 octobre 2021 à minuit (heure de Paris)**.

Dépôt de candidature

La gestion des candidatures est assurée par la Fondation, au moyen d'une plateforme en ligne accessible sur son site (www.fondation-croix-rouge.fr). Après la création de son compte, le/la candidat.e accède à son espace personnel depuis lequel il/elle peut postuler aux différentes bourses de recherche proposées puis suivre l'évolution de sa/ses candidature.s.

Formulaire de candidature

Le/la candidat.e renseigne un formulaire de saisie constitué de blocs d'informations relatives à son profil (formation, parcours et situation professionnelle) et son projet (intitulé, revue de littérature, objectifs, problématique, enjeux et intérêts scientifiques et sociaux, méthodologie envisagée, calendrier, le cas échéant répartition des tâches parmi les membres de l'équipe, etc.), jusque dans l'évaluation des risques sécuritaires qui y sont associés, et joint les pièces suivantes :

1. un CV actualisé détaillant son parcours universitaire et professionnel, et le cas échéant les CV de chaque membre de l'équipe de recherche ;
2. la copie du diplôme de doctorat certifiée conforme et visée par l'école doctorale ou, pour les futurs docteurs, une attestation de l'école doctorale certifiant que la soutenance aura lieu avant le **31 octobre 2021** ;
3. une lettre de motivation ;
4. un justificatif de domicile ;
5. un chronogramme détaillé des étapes clés du projet de recherche ;
6. une copie du rapport de soutenance de thèse ;
7. une lettre de soutien du responsable de chaque organisme de recherche impliqué dans le projet ;
8. une lettre de référence (optionnel)

Les candidatures en ligne s'ouvriront **du 1^{er} septembre 2021 au 31 octobre 2021 à minuit (heure de Paris)**. À cette date aucune pièce complémentaire aux dossiers ne sera acceptée. Tout dossier incomplet entrainera le rejet automatique de la candidature.

Si toutes les informations ont été renseignées (champs obligatoires saisis), le/la candidat.e peut valider sa candidature et ainsi soumettre son dossier à évaluation, dont il/elle sera tenu informé.e des résultats.

Processus d'évaluation et de sélection

Les dossiers de candidature sont évalués par des membres du Conseil d'administration (CA), du Conseil scientifique (CS), des experts associés et l'équipe de la Fondation. Sur la base de ces différentes évaluations, un comité de sélection, incluant le cas échéant des représentants du partenaire de l'appel, établit une proposition de sélection soumise à la gouvernance de la Fondation, qui procède enfin à la sélection finale. Les résultats sont communiqués par mail à tous les candidats au lendemain de cette sélection, soit le **9 décembre 2021**.

Modalités du soutien financier

- Dans le cadre de cet appel, la Fondation offrira au/à la lauréat.e :
 - une **bourse de recherche individuelle de 17 000 euros** ;
 - la possibilité de solliciter une **participation aux frais d'assurance liés au terrain** (pour un montant maximum de **500 euros**).
- De plus la Fondation propose un accompagnement et les avantages suivants :
 - un suivi scientifique et un tutorat personnalisés ;

- un accompagnement dans la valorisation des résultats de la recherche :
 - traduction en anglais, publication sur le site de la Fondation et diffusion de l'**article scientifique** et du numéro de la série « **Pratiques & Humanités** » (sous réserve du respect des consignes de rédaction)
 - soutien pour publier dans des revues d'excellence et la revue **Alternatives Humanitaires**
 - participation aux « **Rencontres de la Fondation** » ou à d'autres événements de valorisation internationaux
 - création d'un **espace dédié à la recherche** conduite sur le site de la Fondation
- un abonnement d'un an à la revue *Alternatives Humanitaires*.
- Au-delà de ces services et de la bourse qu'elle leur attribue, la Fondation n'apporte aux lauréats aucun soutien financier ni logistique. Chaque lauréat/e est seul/e responsable de la gestion de sa logistique et de ses conditions matérielles de travail.
- La Fondation procède au versement de la bourse en 4 fois : 3 versements de 5 000 euros, dont le premier intervient au démarrage de la recherche, et un solde de 2 000 euros à la remise des livrables finaux.
- La période de recherche commence le **1^{er} janvier 2022**, et au plus tard le **15 janvier 2022**. Cependant le versement de la première tranche du financement est conditionné par la confirmation par le/la lauréat/e à la Fondation par tout moyen écrit du début de ses travaux. Tout retard au-delà du 15 janvier 2022 doit être justifié et entraîne un délai du premier versement jusqu'à obtention de cette confirmation. Tout retard dans le début des travaux de recherche, l'envoi des rapports intermédiaires ou livrables finaux, ou bien tout changement dans la conduite de la recherche qui par son caractère injustifié ou son ampleur remet en cause sa faisabilité dans les délais et formes (problématique, méthodologie, etc.) prévus par le projet initial soumis lors de la candidature du/de la lauréat/e entraînera l'annulation du financement.
- L'attribution de la seconde et troisième tranche du financement dépend de la volonté expresse réaffirmée du/de la lauréat/e à poursuivre son travail par l'envoi des deux rapports d'étape selon les dates prévues par le calendrier scientifique de la Fondation. Le/La lauréat/e doit informer la Fondation, dans les meilleurs délais, de tout arrêt prématuré de ses recherches. Ainsi, à défaut de réaffirmer sa volonté expresse de poursuivre son travail dans les conditions prévues ci-avant en envoyant les deux rapports d'étape aux dates convenues, il sera mis fin au versement du financement, la Fondation se réservant le droit de demander le remboursement de tout ou partie de la bourse d'ores et déjà versée.
- Au cas où, dans l'intervalle séparant l'attribution du financement du début des travaux de recherche, un/des événement(s) imprévisible(s) susceptible(s) par leur gravité de modifier le contexte de travail surviendrait(en)t dans le ou les pays de recherche pressenti(s), la Fondation se réserve le droit de suspendre à tout moment le financement. La décision de suspension tiendra compte des différents paramètres (dont l'avis du Ministère des Affaires Etrangères du pays de résidence, le maintien ou le retrait dans le pays de recherche d'ONG transnationales, du CICR, d'agences de l'ONU).

Obligations

- Tout chercheur sélectionné s'engage à respecter les présentes obligations, à signer la charte et la convention d'attribution de financement de la Fondation.
- Le/La lauréat/e s'engage à respecter les lois et règlements en vigueur au sein du ou des pays de recherche, notamment en ce qui concerne ses entrées et sorties sur le territoire, et à souscrire aux assurances de responsabilité civile, de couverture médicale/rapatriement en cas de déplacement à l'étranger et à toute cotisation sociale obligatoire en vigueur dans le pays de résidence.
- Le/La lauréat/e s'engage à respecter le calendrier scientifique de la Fondation concernant les échéances d'envoi des rapports d'étape et livrables finaux. Il lui sera proposé de présenter ses travaux oralement, dans le cadre d'une journée d'études organisée par la Fondation.
- Si des articles ou ouvrages étaient publiés par le/la lauréat/e à partir de ce travail, mention serait faite de leur financement ou cofinancement par la Fondation Croix-Rouge française et ses partenaires. Réciproquement, si les travaux réalisés par le/la lauréat/e étaient diffusés ou utilisés par la Fondation ou ses partenaires, ce à quoi le/la lauréat/e consent par avance, mention serait faite des références de l'auteur(e) qui reste propriétaire de son travail.
- Le/La lauréat/e s'engage à faire part à la Fondation de toute éventuelle situation de conflit d'intérêts.
- Il est entendu que les propos et opinions exprimés par le/la lauréat/e dans des articles ou ouvrages tirés de ce travail n'engagent que le/la lauréat/e et ne reflètent pas nécessairement ceux de la Fondation Croix-Rouge française ou ses partenaires.

Calendrier

1 ^{er} septembre 2021	Lancement de l'appel à candidatures
31 octobre 2021	Clôture des candidatures à minuit (heure de Paris)
1 ^{er} -24 novembre 2021	Evaluation des candidatures
8 décembre 2021	Sélection par le Conseil d'administration de la Fondation
9 décembre 2021	Annnonce des résultats par mail à tous les candidats

10-31 décembre 2021	Signature par le/la lauréat/e de la charte et de la convention d'attribution du financement
1 ^{er} janvier 2022	Début de la recherche
1 ^{er} janvier 2023	Fin de la recherche

Pour toute question au sujet de l'appel, merci de contacter :

FONDATION CROIX-ROUGE FRANCAISE

21 rue de la vanne

CS 90070

92126 Montrouge Cedex

+33(0)1 40 71 37 90

recherche@fondation-croix-rouge.fr